



SM du bassin de l'Or (SYMBO) (Siren : 253401830)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Lunel
Arrondissement	Montpellier
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/10/1991
Date d'effet	17/10/1991

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Patricia MOULLIN-TRAFFORT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	130 Chemin des Merles
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34400 LUNEL
Téléphone	04 67 71 10 58
Fax	04 67 71 06 40
Courriel	smgeo@free.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	663 704
Densité moyenne	500,26

Périmètres

Nombre total de membres : 5
- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CA du Pays de l'Or (243400470)	CA
34	CA Lunel Agglo (243400520)	CA
34	CC du Grand Pic Saint-Loup (200022986)	CC
34	Montpellier Méditerranée Métropole (243400017)	Métropole

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement de l'HÃ©rault (223400011)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales <i>Missions Hors GEMAPI : * Animation et Concertation relative à la prévention des inondations, à la gestion et à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (item 12 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement) * Sites Natura 2000 * Gestion courante d'ouvrages hydrauliques * Lutte contre la pollution associée au bassin versant (item 6 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement) * Protection et Conservation des eaux superficielles et souterraines (item 7 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement) * Mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques + SAGE (item 11 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement)</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)